BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

Décision n° 27765 du 16 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud

NOR: INTJ1712125S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense:

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 64263 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1630334S);

Vu la décision nº 91996 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1630328S),

Décide:

Article 1er

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2017:

NIGEND: 192088	NLS: 5278074
NIGEND: 152200	NLS: 8010229
NIGEND: 123191	NLS: 5270204
NIGEND: 116752	NLS: 5218105
NIGEND: 153118	NLS: 8010975
NIGEND: 338448	NLS: 6703915
	NIGEND: 152 200 NIGEND: 123 191 NIGEND: 116 752 NIGEND: 153 118

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 mai 2017.

Le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud, D. GALTIER